

LES ÉCOLES

École du Grand chêne

Maternelle au CE1

Bertrand Subsol - 05 58 72 81 99

e.seignosse@ac-bordeaux.fr

2100 av. Charles de Gaulle

École des Deux étangs

CE2 au CM2

Bertrand Subsol - 05 58 73 60 81

e.seignosse@ac-bordeaux.fr

Rue du Noun

ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE

	7h30 - 8h50	9h - 12h	12h - 13h20	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30
Lundi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Mardi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Mercredi	7h30 - 18h30 : accueil péri scolaire du mercredi				
Jeudi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Vendredi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire

ÉCOLE DES 2 ÉTANGS

	7h30 - 8h40	8h50 - 11h50	11h50 - 13h10	13h20 - 16h20	16h20 - 18h30
Lundi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Mardi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Mercredi	7h30 - 18h30 : accueil péri scolaire du mercredi				
Jeudi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire
Vendredi	Accueil Péri scolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péri scolaire

Un décalage des horaires de 10 minutes entre les deux écoles a été organisé pour faciliter les dépôts et récupérations des fratries scolarisées dans des écoles différentes. L'heure du début de la classe a lieu à 8h50 pour les élèves des 2 Étangs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Deux bus transportent gratuitement les enfants à l'école (circuit Bourg et circuit Océan). Tous les arrêts sont sur seignosse.fr. L'inscription et la réservation sont obligatoires, depuis le portail famille : www.famille.seignosse.fr

PAUSE MÉRIDienne

Le temps de la pause méridienne est un service municipal. Les agents municipaux encadrent les élèves avant, pendant et après les repas. Renseignements : service enfance 05 58 49 89 82. La confection des repas est assurée par MACS (menus, diététique, facturation). Renseignements, réservations, facturation au 05 58 42 49 69 ou poleculinaire@cc-macs.org.

! Les familles ne peuvent pas apporter le repas de leur enfant, en raison des règles sanitaires et d'hygiène. Dans le cadre de l'alimentation, la législation prévoit une obligation de résultat pour les gestionnaires. Il est donc impératif que toute la chaîne de préparation soit maîtrisée. La seule exception réside dans les PAI (Projets d'Accueil Individualisé, concernant les enfants

LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour bénéficier de ces services, une inscription administrative et une réservation préalable

L'île aux couleurs

Accueil de loisirs

3-11 ans /Maternelle au CM2

eej@seignosse.fr

Vacances et mercredis
05 58 49 11 66

11, avenue Jean Moulin
Mercredi : 7h30 - 18h30
Vacances : 7h30 - 18h30

Espace Jeunes

11-17 ans

À partir de la 6^{ème}

Julie : 06 71 61 84 68
Arnaud : 07 50 66 09 45

226 avenue du Parc des sports
sj@seignosse.fr

LE PÉRISCOLAIRE

Pour bénéficier de ces services, une inscription administrative et une réservation préalables sont obligatoires.

Accueils périscolaires

eej@seignosse.fr

Grand chêne : impasse arc-en-ciel
06 78 00 38 62

Deux étangs : Rue du Noun
06 48 02 49 82



À Seignosse, les services liés à l'éducation accompagnent et gèrent toutes les démarches qui concernent vos enfants. Retrouvez ici toutes les informations pratiques petite enfance, scolaires, périscolaires, extrascolaires et jeunesse.

LES INSCRIPTIONS

SERVICE SCOLAIRE

Écoles

Nathalie Hausseguy
05 58 49 89 97 - eej@seignosse.fr
Mairie - 1998 avenue Charles de Gaulle
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

SERVICE ENFANCE

Accueil périscolaire et extra-scolaire, séjours de vacances

Laurence Soubiran et Natacha Ducasse
05 58 49 89 82 - eej@seignosse.fr
Mairie - 1998 avenue Charles de Gaulle
Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

SERVICE JEUNESSE

Espace jeunes, Conseil Municipal des Jeunes, parentalité, infos jeunes

Julie 06 71 61 84 68 / Arnaud 07 50 66 09 45
sj@seignosse.fr

226, avenue du Parc des sports
Lundi, mardi, jeudi : 9h - 16h15
Mercredi : 10h - 18h
Vendredi 9h - 16h les semaines paires
Il est préférable de prendre rdv avant de venir.

LES MICRO-CRÈCHES

L'îlot Câlines

0-3 ans

Linda Farch
07 50 59 82 63
microcreche.seignosse.calins@celeste-klein.fr
2 rue de l'Amiral Béranger, 40 510 Seignosse
8h - 19h

Les Rayons de Soleil

0-3 ans

Lucile Antoine
07 50 59 70 70
microcreche.seignosse.soleil@celeste-klein.fr
3, rue Marcel Cerdan, 40 510 Seignosse
7h30 - 18h30



Tout au long de l'année le service jeunesse propose des actions liées à la parentalité « Les Actions Famille ». Des moments ludiques, éducatifs et récréatifs à partager avec vos enfants (petits et grands). Retrouvez régulièrement les actualités sur



www.famille.seignosse.fr

LE PORTAIL INTERNET POUR LES FAMILLES

LE PORTAIL FAMILLE

Le portail internet, dédié aux familles, permet aux parents de gérer en toute simplicité les activités de leurs enfants sans se déplacer en Mairie.

Depuis le site de la Ville, ou à partir du lien www.famille.seignosse.fr, il est possible d'accéder au Portail Famille pour gérer l'ensemble des activités enfance – jeunesse : temps périscolaire, accueil de loisirs.

Les parents peuvent ainsi :

- Réaliser l'inscription de leurs enfants aux différentes activités ;
- Effectuer les réservations aux activités, les consulter, les modifier, les annuler ;
- Mettre à jour certaines données personnelles ;
- Payer en ligne ;
- Consulter les factures émises et les règlements effectués ;
- Être informés de l'actualité périscolaire et extrascolaire ;
- Obtenir une attestation.



Connexion au portail

Pour votre première connexion, si ce n'est déjà fait, vous devez créer un compte en fournissant votre adresse e-mail, votre nom et votre numéro de téléphone, et accepter les conditions générales d'utilisation du site.

Un code automatique vous sera envoyé pour vérifier vos informations. La validation par le Pôle Éducation Enfance Jeunesse est ensuite nécessaire pour continuer vos démarches. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé

après cette validation.

Une fois ces étapes terminées, vous devrez choisir votre mode de transmission des factures (courrier, dématérialisation) et modifier le mot de passe.

Pour rappel, ce dernier est confidentiel. Il valide toutes les actions réalisées au sein du Portail Famille. Il est vivement conseillé de le conserver précieusement. Chaque parent dispose de ses propres identifiants, à condition qu'il ait fourni son

Les inscriptions

Les inscriptions aux prestations périscolaires et extrascolaires sont obligatoires et organisées en deux temps :

1

Une première inscription administrative

Chaque famille réalise cette démarche via le compte famille du portail. Les temps sur lesquels l'enfant est inscrit seront ensuite visibles sur le Portail Famille, après identification du parent.

2

Une réservation

Chaque famille peut réserver toutes

les activités suivantes pour son enfant :

- Accueils périscolaires matin et soir
- Pause méridienne
- Accueil de loisirs du mercredi
- Accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- Transport scolaire
- Activités du service jeunesse
- Séjours de vacances



Attention Il ne peut pas y avoir de réservation si la famille n'a pas réalisé

L'actualité périscolaire et extrascolaire

Régulièrement, les services transmettent aux familles des informations depuis leur portail qu'il conviendra de consulter régulièrement. En cas de situations d'urgence (grève, etc.), des informations par SMS pourront être communiquées.

Consultez vos factures et règlements et payez en ligne

La Ville de Seignosse permet aux familles de régler leurs factures sur internet. La transaction est sécurisée par le biais du système de paiement TIPI du Trésor Public. Une fois connectée, chaque famille peut retrouver le manuel et les conditions générales d'utilisation.

La modification des informations

Le Portail Famille permet de mettre à jour les données des parents à l'exception de certaines réservées à l'administration par mesure de sécurité.